

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-843

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	7 250 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	7 250 000 000
<b>SOLDE</b>	-7 250 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 345 « Service public de l'énergie » consacre, pour l'année 2026, 7,25 milliards d'euros au soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale, dont l'éolien, le photovoltaïque et les bioénergies. Ces crédits ont augmenté de 65 % entre 2025 et 2026 !

Ces filières dites « intermittentes » représentent un coût très élevé pour les finances publiques, sans garantir une production stable ni compétitive d'électricité. Leur subvention massive exerce une pression croissante sur la facture du consommateur et sur le budget de l'État, tout en fragilisant l'équilibre du réseau électrique.

Le présent amendement vise donc à supprimer la totalité de ces crédits, afin de réorienter la politique énergétique vers les filières pilotables, décarbonées et compétitives, comme le nucléaire, et de réduire la charge pesant sur le contribuable et l'utilisateur.

Ainsi, le présent amendement minore, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, les crédits du programme 345 – Service public de l'énergie d'un montant de 7 250 000 000 €.